

Deux évolutions pour les prescriptions d'arrêts de travail dès le 1er septembre

Docteur, Madame, Monsieur,

À compter du **1er septembre 2026**, deux évolutions issues de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 concernent les prescriptions d'arrêt de travail.

Le motif de l'arrêt devient obligatoire

Vous devez désormais systématiquement renseigner le motif médical justifiant l'arrêt de travail, sur chaque prescription. Il permet l'instruction des droits du patient.

La durée des prescriptions d'arrêt de travail est plafonnée

Pour toute prescription d'arrêt de travail (hors AT/MP) établie à compter du 1er septembre 2026 :

- La prescription initiale ne peut excéder 31 jours ;
- Les prolongations de ce premier arrêt ne peuvent excéder 62 jours.

Dès lors que ces durées sont respectées, il n'y a aucun changement dans les conditions de prescription d'un arrêt de travail.

Vous pouvez déroger à ces plafonds si l'état du patient le justifie, en tenant compte des recommandations de la Haute Autorité de Santé lorsqu'elles existent. Précisez alors la raison de la dérogation sur la prescription.

- Si vous utilisez le **Téléservice Avis d'Arrêt de Travail amelipro** : la justification vous sera automatiquement demandée si vous dépassez le plafond ;
- Si vous êtes dans l'impossibilité technique d'utiliser ce téléservice et devez recourir au **formulaire papier** (CERFA sécurisé) : il s'agit d'ajouter la mention de la dérogation et sa justification dans la rubrique « éléments d'ordre médical », en plus du motif médical de l'arrêt de travail, dans l'attente de la mise à disposition d'une nouvelle version de ce formulaire (modifications en cours).

Les Téléservices Avis d'Arrêt de Travail intégrés dans les logiciels d'aide à la prescription (AATi) pourront s'adapter à ces évolutions réglementaires à compter de début 2027.

Nous vous remercions par avance pour votre attention à ces nouvelles dispositions relatives aux prescriptions d'arrêt de travail.

Cordialement,
votre correspondant médical de l'Assurance Maladie